

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure des séances, le 20 décembre 2021, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux

Siège #2 - Rémi Beaudoin

Siège #3 - Diane Rancourt

Siège #4 - Patrick St-Pierre (en téléconférence)

Siège #5 - Claude Goulet

Siège #6 - Renaud Gosselin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés. assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

21-218

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par: Diane Rancourt

Appuyé par: Renaud Gosselin

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 22-416 fixant la rémunération des membres du conseil de la Municipalité de Courcelles

3.2 - Avis de motion du règlement de taxation 2022

3.3 - Affectation du surplus accumulé: ajustements salariaux

3.4 - Modifications à la politique salariale pompier

3.5 - Dépôt d'un projet au programme Nouveaux Horizons pour les aînés

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

21-219

3.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 22-416 fixant la rémunération des membres du conseil de la Municipalité de Courcelles

Je, soussignée Gino Giroux, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 22-416 sera adopté lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement 22-416 vise à fixer la rémunération des membres du conseil de la Municipalité de Courcelles.

La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Une présentation du projet de règlement est faite par M. Gino Giroux, conseiller.

21-220

3.2 - Avis de motion du règlement de taxation 2022

Présentation et avis de motion est donné par Mme Diane Rancourt, conseillère qu'à une prochaine séance sera présenté le projet de règlement no 22-417 déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2022 et pour fixer les conditions de perception.

21-221

3.3 - Affectation du surplus accumulé: ajustements salariaux

ATTENDU QU'une grille d'échelle salariale a été produite et qu'elle est rétroactive au 1er août 2021 (réf. rés. no 21-244);

ATTENDU QU'il y a lieu de pourvoir à la dépense sans affecter le budget courant ou à venir;

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Rémi Beaudoin

QUE le surplus accumulé de la Municipalité soit affecté pour pourvoir à la dépense représentant les ajustements salariaux nécessaires couvrant la période du 1er août au 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

21-222

3.4 - Modifications à la politique salariale pompier

ATTENDU les demandes déposées par le directeur du Service incendie concernant la politique salariale :

- Prévoir un officier commandant et 2 opérateurs de pompe (1 par caserne) lors de certains congés du temps de Fêtes (24, 25, 31 décembre et 1er janvier);
- Augmenter l'incitatif à la réussite pour la section 4 du brevet de pompier 1. Le nombre d'heures de ce cours inscrit à la politique (6) est inférieur à la réalité (25h-30h).

Attendu la recommandation du Comité de sécurité incendie :

- Rémunérer 3h par jour de garde pour les 3 pompiers désignés par le directeur incendie;
- Augmenter l'incitatif à la réussite pour la section 4 du brevet de pompier 1 à 240\$.

ATTENDU QUE le nombre d'heures inscrit à certaines formations dans le tableau "Incitatif à la réussite" est une estimation et qu'il est préférable de retirer cette information, car elle ne reflète pas la réalité;

ATTENDU le document "Avenant # 2 Politique salariale 2019" déposé à la présente, apportant les modifications demandées;

En conséquence,

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par: Claude Goulet

D'adopter le document " Avenant # 2 de la Politique salariale 2019 " tel que déposé à la présente.

ADOPTÉE

21-223

3.5 - Dépôt d'un projet au programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Il est proposé par: Diane Rancourt

Appuyé par: Renaud Gosselin

QUE soit autorisé le dépôt du projet "Ajout d'activités récréatives pour nos aînés" au programme Nouveaux Horizons. Mme Magali Veilleux est autorisée à déposer au nom de la Municipalité une demande de subvention d'un montant total de 3 540\$.

ADOPTÉE

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21-224

5 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par: Renaud Gosselin
Appuyé par: Diane Rancourt
Que la présente séance soit levée. Fermeture à 21h00.

ADOPTÉE

Je, Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées par le conseil municipal de Courcelles.

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.